

Extrait de la lettre de M. de Rouille' à M. le
Duc de Nocepoix du 27. Mars. 1765. —

Pour parvenir au but si desirable de la paix, il faudra
nécessairement peser la nature et les circonstances des
engagemens qu'il s'agira de contracter et combiner
les droits et les convenances reciproques. Un travail
aussi important demandera beaucoup d'application
et de tems; et quel usage fera-t'on en attendant des
armemens qu'on a préparés de part et d'autre;
Comment sera-t'il possible de negocier avec fruit, si
les voyes de fait continuent en Amerique et si elles
commencent en pleine mer; les avantages de
l'une ou de l'autre partie ne seront pas un
Motif de multiplier les pretensions et les
difficultés, et ne deviendront-ils pas de nouveaux
obstacles à la pacification? Il faudroit donc
prevenir cet inconvenient, et on ne le peut qu'en
donnant aux Gouverneurs respectifs en
Amerique, et aux Commandans des escadres
des ordres uniformes, qui fixent invariablement
leurs operations à une simple deffensive, et qui
leur interdisent absolument tout acte d'hostilité
offensive

offensive sous quelque prétexte que ce puisse être.

Le Roy ne fera nulle difficulté de communiquer au Roy d'Angleterre des Duplicata des ordres et des Instructions que S. M. donnera à ses Gouverneurs et Commandants si S. M. Brit. veut de son côté agir vis à vis du Roy avec la même candeur et la même confiance. Ce que nous proposons à cet égard est si conforme à toutes les Règles de l'équité et de la Modération, que nous ne concevons pas, qu'on veuille et qu'on puisse s'y refuser, si le desir de la paix est un sentiment aussi vrai à Londres qu'il est à Versailles.

La Réputation des deux Cours exige même cette précaution, puisque ce serait s'exposer aux soupçons et aux reproches de mauvaise foi et de duplicité dans les procédés, si, tandis qu'on négocieroit pour parvenir à la pacification, on autorisoit, ou même on paroïtroit tolérer des hostilités qui contrediroient évidemment toute idée de Conciliation. Je vous l'ai déjà mandé, M^r, et comme la vérité est toujours la même,

Je

Je tiendrai constamment le même langage. Vouloir sincèrement la paix et ne pas faire cesser ou prévenir les voyes de fait sont deux choses incompatibles. —

Extrait de la lettre de
M. Bouilli à M. le Duc de
Noieport du 27^e Mars 1755.

No 14

27